

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 16 MARS 2016

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le seize mars 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, ABIAN Vincent, BONESME Christianne, MAZAL Chantal, MOREAU Jean-Louis, NOLOT Jean, PETIT Pierre, PENOT Dominique, RIGOLLET Claudie, RAYMOND Odile, FLEUR Cyril, SAUVAT Claire

Absentes excusées : ROUSSEL Corinne,

Monsieur Vincent Abian est élu secrétaire de séance.

Vote du compte administratif 2015:

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 658 650.47 € et les dépenses à 534 760.00 € dégageant un excédent de 123 890.47 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 306 300.86 €, soit un excédent de clôture de 430 191.33 €.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 168 204.95 € et les dépenses à 365 452.11 € faisant apparaître un déficit de 197 247.16 € sur l'exercice. Du fait du déficit antérieur de 47 276.67 €, l'année 2015 se termine avec un déficit de 244 523.83 €.

Au 31/12/15, les restes à réaliser étaient de 3 448.66 € en dépenses et de 124 315.01 € en recettes. Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2015 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Etude des devis :

- Grosses réparations dans les logements communaux : Le maire informe le conseil municipal que ce dossier présenté au titre de la DETR 2015 sera subventionné à hauteur de 35 % de la dépense. Le maire présente les devis suivants : Entreprise BONESME pour 4362.00 € HT, Entreprise BRUNET pour 2 716.84 € HT, Banque de meubles pour 5 162.21 € HT, Banque de meubles pour 1 517.89 € HT, entreprise Naudon Mathé pour 5 432.00 € HT et Entreprise Naudon Mathé pour 1 754.00 € HT soit un montant total HT 20 944.94 €. Le conseil municipal accepte ces devis par 1 abstention, 1 contre et 11 pour.

- Toiture de l'école : La commission bâtiments a étudié les offres reçues, après discussion une offre apparaissait anormalement basse. Le maire avait envoyé un courrier à l'entreprise en lui demandant de plus amples renseignements. Celle-ci n'a pas apporté de réponse suffisante, elle est donc rejetée. Les autres entreprises seront recontactées afin de finaliser leurs offres.

- Réfection de la piste de la Sagne vers Chantemillan : Le maire présente un devis d'Evolis23 pour un montant global de 23 100.00 €. Après une rencontre avec M Jean-Claude Chavegrand, Maire de Maison-Feyne, et discussion il ressort que la commune de Maison Feyne participerait à hauteur d'environ 6 500 €, attribution de la DETR pour 6369.30 €, une participation à titre personnel de M Jean-Claude Chavegrand pour 1 500.00 €, le solde à la charge de la commune de Fresselines. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

- Réfection du hall d'entrée de la mairie : Le maire propose un devis de la banque de meubles pour un montant de 2 108.42 € pour la réfection des peintures du hall d'entrée et le nettoyage des sols. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Pour l'avenir, le conseil municipal décide que les devis pour les bâtiments et la voirie soient préalablement étudiés par les commissions avant discussion en conseil municipal. Ce qui implique que les commissions se réunissent plus fréquemment.

Indemnités des élus :

Le conseil municipal décide de reporter cette décision lors de la prochaine réunion afin que tous les conseillers soient présents.

Poste de 4^{ème} adjoint :

Le conseil municipal décide de reporter cette décision lors de la prochaine réunion afin que tous les conseillers soient présents.

Questions diverses :

- **Admission en non-valeur** : Le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Percepteur demandant l'admission en non-valeur de la somme de 111.90 € concernant des dettes non recouvrables suite à un jugement du tribunal d'instance de Châteauroux. Accord du conseil municipal.
- **Motion éoliennes** : Le maire donne lecture d'une motion concernant l'implantation d'éoliennes sur les communes de La Chapelle Baloue et Saint Sébastien. Après discussion le conseil municipal approuve cette motion par 6 pour, 2 contre et 5 abstentions.
- **Implantation de panneaux directionnels** : une demande d'un habitant des Forges pour l'implantation de panneaux indiquant les numéros d'habitation, vu la complexité aux Forges. Après vérification cette demande semble difficilement réalisable.
- **Poubelles au village de l'Été** : il est demandé la réalisation d'un socle afin de stabiliser les poubelles au village de l'Été. La situation sera examinée prochainement.

La séance est levée à 22 h 50

Le Maire,
Vincent FORTINEAU